N°SIRET 511 872 830 00027
N° AGREMENT 91660143766

Centre de Formation des Métiers de l'Artisanat

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL – FORMATION INITIALE

PERSONNES CONCERNEES :

Salariés et non salariés – chefs d'entreprise

DUREE

2 jours - 16 heures

CALENDRIER DE LA FORMATION

14 – 15 NOVEMBRE 2018

HORAIRES

De 8 H 30 à 12 H 30 - 13 H 30 à 17 H 30

LIEU

Maison de l'Artisan 35 rue de Cerdagne PERPIGNAN

COUT DE LA FORMATION (par personne)

544 € non assujetti à la TVA

METHODE PEDAGOGIQUE

A l'aide de support et de plan d'intervention SST (agrée par la CRAM) interactivité entre stagiaire et moniteur. Démonstration des gestes qui seront reconduit par les stagiaires. Livret SST retraçant tout le programme.

INTERVENANTS

Moniteur de l'UDSPPO

CONTENU PEDAGOGIQUE

PROTECTION reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers persistants qui menacent la victime de l'accident et les autres personnes exposées.

EXAMINER : rechercher les signes qui indiquent que la vie de la victime est menacée

ALERTER : système de déclenchement des secours dans l'entreprise

VICTIME QUI SAIGNE ABONDAMMENT : stopper le saignement

VICTIME QUI S'ETOUFFE : Désobstruer les voies aériennes

VICTIME NE REPOND PAS ET NE RESPIRE PAS : technique de la Réanimation Cardio Pulmonaire

VICTIME NE REPOND PAS MAIS RESPIRE : technique de la P.L.S.

MALAISES : mettre au repos, écouter, questionner, apprécier l'état de la victime en vue de prendre un avis médical

BRULURES : Eviter une aggravation de la brûlure

DOULEURS : La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements

PLAIE : Eviter toute aggravation de la plaie

RISQUES SPECIFIQUES DE L'ENTREPRISE : étudier les risques d'accident qui pourraient arriver dans l'entreprise

Maison de l'Artisan
35, rue de Cerdagne
CS 59912 / 66962 Perpignan Cedex
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax 04 68 35 52 05
Mail : contact@upa66.fr / Site : upa66.fr